

SÉANCE ordinaire

Le 6 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 6 février 2023, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230206.027 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Nomination - Comité des ressources humaines;
 - Signataire – bail 9107-1779 Québec Inc (salle de quilles) – 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024;
 - Fin des gratuités pour certaines activités au Complexe sportif;
 - Dossiers de réclamation – Entente de remboursement;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Adoption – Règlement numéro V-252-2023 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2023 ;
 - 4.3 Embauche –Préposée réception / perception – Poste de remplacement temporaire;
 - 4.4 Fin du congé sans solde – Mécanicien – Service des travaux publics ;
 - 4.5 Recommandation de paiement – Projet de quartier Chandler Est ;
 - 4.6 Recommandation de paiement – Projet de quartier Chandler Ouest ;
 - 4.7 Signataires – Amendement No.1 à l'entente de service aux sinistrés;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Cotisation 2023 - Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie-Les-îles-de-la-Madeleine ;
 - 4.9 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 219 rue Rodolphe-Lemieux, quartier Chandler;
 - 4.10 Signataire - Renouvellement de contrat - Agente de bureau - Centre de services partagés ;

- 4.11 Recommandation de paiement – Nouveau garage municipal ;
- 4.12 Acquisition du barrage de la rivière Grand-Pabos (x0003566) : acceptation du bail et engagement ;
- 4.13 Changement d'adresse des immeubles situés sur les chemins des conifères, du lac-Sutton, du lac-des-français, des écureuils, des perdrix et des castors, quartier Pabos Mills;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.028 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.029 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

• La Fondation canadienne du rein - La Marche Gaspé 2023;	150.00 \$
• Demande de contribution financière pour le 50e anniversaire du Club des 50 ans et plus de Chandler - Souper reconnaissance ;	200.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.030 NOMINATION - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce Conseil nomme monsieur Bruno-Pierre Godbout à titre de représentant des élu(e)s pour siéger sur le Comité des ressources humaines de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.031 SIGNATAIRE – BAIL 9107-1779 QUÉBEC INC (SALLE DE QUILLES) – 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout-Pierre Godbout et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général & greffier à signer le bail établi pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, à intervenir entre la ville de Chandler et l'entreprise 9107-1779 Québec Inc. (salle de quilles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.032 FIN DES GRATUITÉS POUR CERTAINES ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son partenariat avec l'organisme sans but lucratif Sauvetage Adrénaline, la Ville a accepté en 2016 que des gratuités pour participer à certaines activités au Complexe sportif soient accordées à certains donateurs qui contribuent à la mission de l'organisme;

CONSIDÉRANT les articles 4, 85, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permettaient notamment à la Ville d'accorder toute aide en matière de loisirs et de bien-être général ainsi que pour la création et la poursuite, sur son territoire, d'œuvres d'éducation, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien être à la population;

CONSIDÉRANT que cette aide consentie par la Ville visait les cours de natation, de spinning, de plan de mise en forme et de danse;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans un contexte où elle doit assumer elle-même d'importants frais pour bénéficier de l'utilisation du Complexe sportif qui appartient au Centre de services scolaires René-Lévesque, désire notamment maximiser les revenus provenant des inscriptions aux activités en mettant fin aux gratuités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu à l'unanimité que la Ville de Chandler mette immédiatement fin aux gratuités pouvant être consenties à tout donateur de l'organisme Sauvetage Adrénaline pour les cours de natation, de spinning, de plan de mise en forme et de danse et que le directeur général & greffier le la Ville en informe l'organisme ainsi que les employés municipaux concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.033 DOSSIERS DE RÉCLAMATION – ENTENTE DE REMBOURSEMENT

Il est proposé par monsieur Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil approuve le remboursement partiel ou total de réclamations transmises à la Ville de Chandler

NOM DU DEMANDEUR	MONTANT
Marc Grenier	1 606.20 \$
Steve Cyr	173.84 \$
Danielle O'connor	200.00 \$

TOTAL	1 980.04 \$
-------	-------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.034 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2022 représentant une somme de 93 325.21 \$ pour le journal des achats.

Il est également résolu d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2023 représentant une somme de 298 220.47 \$ pour le journal des achats et une somme de 84 894.42 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.035 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-252-2023 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2022 prévoyant des revenus et des dépenses de 13 054 719 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 16 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu qu'un règlement portant le numéro V-252-2023 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2023 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.036 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE RÉCEPTION / PERCEPTION – POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne d'un poste de remplacement temporaire de préposée réception / perception pour le service des finances ;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne selon les modalités de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche de MADAME MARIE-CLAUDE PRÉVOST à titre de préposée réception / perception, **poste de remplacement temporaire**, au taux horaire correspondant au septième échelon de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler pour un emploi de préposée réception / perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.037 FIN DU CONGÉ SANS SOLDE – MÉCANICIEN – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé un congé sans solde à monsieur Simon Beauchamp, mécanicien au service des travaux publics (résolution 221205.362)

CONSIDÉRANT que selon l'article 16.03 de la convention collective des employé(e)s municipaux de la Ville de Chandler la personne salariée peut mettre fin à son congé sans solde avant la date prévue, sur un avis écrit transmis à l'employeur au moins 30 jours avant son retour ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement d'autoriser monsieur SIMON BEAUCHAMP à mettre fin à son congé sans solde et de reprendre son poste de mécanicien au service des travaux publics, et ce en date du 30 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.038 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER CHANDLER EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre du projet de sentier hivernal sur le site Gaspésia.

COMMERÇANT	NUMÉRO DE FACTURE	TOTAL (TTC)
Ami Ventures Inc (AMAZON)	CA33FZKWY3EI	628.92 \$
Rona Maurice Goupil Inc	0379735	313.64 \$
	TOTAL	942.56 \$

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier Chandler Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.039 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER CHANDLER OUEST

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 126728 au montant de 1 761.67 \$, toutes taxes comprises, à ABEL DENIS HUARD MARINE ET MOTO INC. pour l'achat d'une dameuse à neige pour le traçage d'un sentier hivernal sur le site Gaspésia.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu pour les projets du quartier Chandler Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.040 SIGNATAIRES – AMENDEMENT NO.1 À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la Ville l'amendement No.1 à l'entente de service aux sinistrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.041 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COTISATION 2023 - CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la cotisation 2023 au montant de 51 307.08 \$, toutes taxes incluses, Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.042 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 219 RUE RODOLPHE-LEMIEUX, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à la renumérotation des bâtiments et/ou à la modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière et de la façade principale de la propriété.

CONSIDÉRANT la construction récente d'un immeuble à 2 logements.

CONSIDÉRANT que l'entrée charretière et la façade principale de l'immeuble font désormais face à l'Avenue Pelletier.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que l'immeuble situé au 219, rue Rodolphe-Lemieux changera désormais d'adresse pour le 681-683 Avenue Pelletier, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.043 SIGNATAIRE - RENOUELEMENT DE CONTRAT - AGENTE DE BUREAU - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'approuver le renouvellement du contrat de madame Michèle Méthot à titre d'agente de bureau au centre de services partagés pour la période du 2 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Benoit Moreau, coordonnateur municipal, à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail de madame Michèle Méthot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.044 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'approuver le paiement des factures énumérées ci-dessous pour l'achat de matériaux pour le nouveau garage municipal.

COMMERÇANT	NUMÉRO DE FACTURE	TOTAL (TTC)
RONA Maurice Goupil 2014 Inc.	378252	12.52 \$
RONA Maurice Goupil 2014 Inc.	378046	57.55 \$
RONA Maurice Goupil 2014 Inc.	377904	19.99 \$
RONA Maurice Goupil 2014 Inc.	377903	301.09 \$
RONA Maurice Goupil 2014 Inc.	737561	101.96 \$

Nadeau matériaux de construction Inc.	1135721	251.00 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1136737	919.67 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1131429	773.73 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1132739	-72.07 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1132584	50.69 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1132483	200.42 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1133648	747.48 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1124685	40.08 \$
	TOTAL	3 404.11 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.045 ACQUISITION DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE GRAND-PABOS (X0003566) : ACCEPTATION DU BAIL ET ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que par acte reçu le 12 décembre 2014 devant Me Claude Grenier, notaire et publié en registre foncier de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 21 250 760, la Société de développement économique et industriel de Chandler vendait à la Ville de Chandler les lots 4 293 258 et 4 293 647, avec bâtisses dessus érigées, comprenant notamment le barrage portant le numéro X0003566 au Répertoire des barrages, la canalisation, les aménagements et les infrastructures installées sur ces immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Chandler régularise l'occupation exercée par ses ouvrages sur le domaine hydrique de l'État ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis que le bail # 7677-1 soit transféré à la Ville de Chandler et maintenu en vigueur jusqu'à ce que les ouvrages fassent l'objet d'un nouveau bail conformément au cadre réglementaire adopté en vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, c. R-13) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Chandler s'engage à prendre en charge les conditions et obligations prévues au bail # 7677-1 du 9 juin 1976 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu :

- d'accepter la cession des droits et obligations rattachés au bail 7677-1 concernant le barrage (X0003566) situé sur la rivière Grand-Pabos ;
- de s'engager à signer un nouveau bail avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,

de la Faune et des Parcs, selon les modalités et aux conditions prévues au règlement à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.046 CHANGEMENT D'ADRESSE DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LES CHEMINS DES CONIFÈRES, DU LAC-SUTTON, DU LAC-DES-FRANÇAIS, DES ÉCUREUILS, DES PERDRIX ET DES CASTORS, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière des propriétés.

CONSIDÉRANT que les immeubles possèdent une entrée charretière sur les chemins mentionnés ci-haut.

CONSIDÉRANT que l'incohérence des adresses actuelles peut nuire au bon déroulement des opérations des services de premiers répondants.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-19-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que les immeubles situés sur le Chemin du Lac-Grenier, quartier Pabos Mills, changeront désormais d'adresses conformément au tableau intitulé « Révision des numéros civiques pour les chemins des Conifères, du Lac-Sutton, du Lac-des-Français, des Écureuils, des Perdrix et des Castors, quartier Pabos Mills » et que ces changements seront effectifs à compter du 7 février 2023.

ANCIENNE ADRESSE RECONNUE		NOUVELLE ADRESSE RECONNUE		CADASTRE	MATRICULE
1	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	300	CHEMIN DU LAC-SUTTON	4 508 711	8656-35-3193
3	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	302	CHEMIN DU LAC-SUTTON	4 508 717	8656-25-9850
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	405	CHEMIN DES CONIFÈRES	4 508 712	8656-36-9341
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	406	CHEMIN DES CONIFÈRES	4 508 713	8656-47-3200
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	408	CHEMIN DES CONIFÈRES	4 508 715	8656-37-9243
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	410	CHEMIN DES CONIFÈRES	4 508 714	8656-37-7559
0	RANG 8	502	CHEMIN DU LAC-DES-FRANÇAIS	4 508 702	8656-06-3986
0	RANG 8	504	CHEMIN DU LAC-DES-FRANÇAIS	4 508 689	8556-96-9470
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	602	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 675	8656-17-3359
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	603	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 677	8656-18-1849

0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	607	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 696	8656-28-3062
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	609	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 692	8656-28-2004
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	611	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 705	8656-28-8525
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	613	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 509 997	8656-38-1702
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	615	CHEMIN DES ÉCUREUILS	4 508 707	8656-38-5810
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	803	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 559	8656-09-5929
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	805	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 679	8656-19-2246
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	807	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 697	8656-19-7871
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	809	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 698	8656-19-9039
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	811	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 695	8656-29-1222
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	812	CHEMIN DES PERDRIX	4 508 694	8656-18-9688
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1004	CHEMIN DES CASTORS	4 508 557	8556-99-5558
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1005	CHEMIN DES CASTORS	4 508 555	8557-80-9834
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1006	CHEMIN DES CASTORS	4 508 561	8657-00-1617
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1007	CHEMIN DES CASTORS	4 508 560	8557-90-6455
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1009	CHEMIN DES CASTORS	4 508 562	8657-01-0417
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1011	CHEMIN DES CASTORS	4 508 684	8657-01-3153
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1014	CHEMIN DES CASTORS	4 508 683	8657-11-1822
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1015	CHEMIN DES CASTORS	4 508 686	8657-12-0107
0	CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES	1016	CHEMIN DES CASTORS	4 508 687	8657-11-4826

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230206.047 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 19 h 43.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier